

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-6-8

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM Expertise de la visite décennale 3 de FESSENHEIM 1

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le code des marchés publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- à signer les marchés à intervenir entre le Département et les experts ; la dépense, estimée à 50 000 € TTC, sera prélevée sur le Chapitre 011-Nature 617-Fonction 738,
- à signer la convention à intervenir entre le Département, l'Etat, l'exploitant et les experts,
- à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette expertise ; la recette sera versée sur le Chapitre 74-Nature 7471-Fonction 738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions